

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et
autorisations
A l'att.de G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : L1264/2015
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.2451/s.583
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Louise, 149 – Tour Generali (arch. A. et J. POLAK, 1963-65).
Demande de permis modificatif portant sur le réaménagement de l'esplanade - avis
CRMS.
(Dossier traité par Mme C. Lheureux)

En réponse à votre courrier du 29 janvier 2016 sous référence, reçu le 3 février, nous vous communiquons les **remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 17 février 2016.

La demande concerne l'immeuble-tour Generali conçu en 1963-1965 par les architectes André et Jean Polak. L'immeuble est implanté à l'angle de l'avenue Louise et de la rue Defacqz et se trouve dans la zone de protection de l'hôtel Wielemans qui le jouxte. La tour est inscrite à l'Inventaire du Patrimoine architectural de la Région bruxelloise. La parcelle se trouve en ZICHEE au PRAS.

Le 28/05/2015, un permis d'urbanisme était délivré autorisant la modification du volume d'entrée et le réaménagement de l'esplanade qui précède l'immeuble. La CRMS s'était prononcée sur ce projet en sa séance du 17/12/2014. Elle plaidait pour un aménagement plus simple, inspiré du dispositif d'origine disparu dans les années 1990.

La présente demande prévoit de dégager l'esplanade et de l'équiper seulement de deux bancs et quatre sculptures (en remplacement des multiples dispositifs prévus en 2014). L'espace serait revêtu de pierre bleue posée en bandes de finition givrée et bouchardée disposées parallèlement aux façades.

Dans la mesure où l'espace devant l'entrée sera quasi entièrement dégagé, la proposition actuelle est davantage à l'échelle de l'immeuble. Cette simplification constitue une nette amélioration du projet. ***La demande de permis modificatif n'appelle donc pas de remarques particulières.***

Toutefois, l'organisation de l'esplanade proposée donnerait lieu à des différences de niveaux par rapport aux trottoirs situés de part et d'autre des marches qui forment l'angle avec la rue Defacqz. Il s'agit d'une dénivellation d'environ 60 cm qui présente un risque de chute pour le piéton inattentif (l'équivalent de 3 marches).



Tour Generali – 1969

S'il était envisagé de sécuriser cette zone, il serait conseillé de s'inspirer de l'aménagement d'origine et de délimiter l'espace, là où cela s'impose, par des bacs à plantes massifs ou par d'autres dispositifs longitudinaux comme on peut voir sur la photo d'époque ci-jointe. Il s'agit d'une composition forte mais discrète qui mettrait la nouvelle esplanade en valeur dans le respect du concept architectural de la tour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail)
- Commission de concertation (par mail)